

# BTS Conception de Produits Industriels

## APPRENTISSAGE

RESPONSABLE DE LA FORMATION :  
**Denis LUCENET**  
infos@lamaisondelentreprise.com

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION :  
**Katia FAVREAU**  
03 86 49 26 14  
accueil.afpi@lamaisondelentreprise.com

## UN MÉTIER

### ➔ Descriptif

Le technicien en conception de produits industriels est un spécialiste de la conception mécanique doté d'une solide culture technologique. Il a le sens de la communication et de l'organisation et participe à la définition et au développement de produits au sein d'une équipe de projet. Il est capable de traduire un besoin, de proposer, définir et évaluer les solutions techniques qui permettront d'y répondre.

### ➔ Vos activités en entreprise

- Définir et analyser un cahier des charges
- Rechercher les solutions optimales pour répondre à ce cahier des charges
- Choisir des sous-ensembles et composants
- Réaliser différents plans (plan de définition, plan d'ensemble, nomenclature)
- Rédiger un dossier projet
- Réalisation de plans et de modèles 3D (DAO - CAO)

## UNE FORMATION

### ➔ Public concerné

- Baccalauréat technique, scientifique ou professionnel.

### ➔ Connaissances à acquérir

- Conception de produits industriels
- Compétitivité des produits industriels
- Industrialisation des produits
- Automatismes industriels
- Enseignement scientifique
- Enseignement littéraire

# BTS Conception de Produits Industriels

## ➔ Recrutement

Le recrutement est réalisé par l'entreprise d'accueil.

Le candidat doit effectuer une inscription dans le centre de formation en demandant un dossier de candidature.

Ce dossier sera examiné par une commission et le candidat pourra être invité à se présenter à un entretien de motivation.

Cette procédure vise à préciser les enseignements à dispenser pendant la durée du contrat.

## ➔ Organisation - Statut durant la formation

- La formation se déroule sur le site d'Auxerre
- L'alternance (2 semaines de formation, 2 semaines en entreprise)

Au travers d'une relation tripartite (entreprise, apprenant, centre de formation) coordonnée, la pédagogie de l'alternance permet d'acquérir, pas à pas, de façon individualisée les compétences et savoirs professionnels liés à l'exercice du métier. Les périodes en entreprise et en centre de formation se succèdent pour constituer des phases pédagogiques.

- Le jeune est considéré comme salarié de l'entreprise avec un contrat de travail à durée déterminée.

## ➔ Validation des études

- La formation est validée par un **BTS Conception de Produits Industriels** délivré par l'Education Nationale.
- Modalité de délivrance du diplôme : réussite aux épreuves.

## UN EMPLOI

L'objectif du contrat d'apprentissage est de donner à un jeune de 16 à moins de 26 ans ayant satisfait à l'obligation scolaire, une formation générale, théorique et pratique en vue d'obtenir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, du second degré ou du supérieur, ou un ou plusieurs titres homologués.

Le jeune perçoit un salaire minimal déterminé en fonction de son âge et de l'année d'apprentissage (de 25% à 61% du SMIC)

Un tuteur est nommé par l'entreprise. Il est responsable de la formation de l'apprenti en liaison avec le centre de formation.

L'expérience professionnelle acquise par l'apprentissage est un élément déterminant pour trouver un emploi à l'issue de la formation.